

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU À L'HÔTEL
DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 À 17 H**

Sont présents : Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Marcel Minville, maire de Cloridorme
Monika Tait, mairesse de Petite-Vallée
Ghislain Smith, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet suppléant, monsieur Noël Richard, déclare la séance ouverte à 17 h.

**2. RÉSOLUTION 23-177 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 22 NOVEMBRE 2023**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 22 novembre 2023 soit et est adopté tel que présenté, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 22 novembre 2023 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre 2023

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

4. Adoption des déboursés du mois d'octobre 2023
5. Adoption du budget 2024 de la MRC de La Côte-de-Gaspé
6. Adoption du calendrier des réunions régulières 2024
7. Détermination des frais imputables aux TNO pour 2024
8. Appel d'offres audit comptable – Choix de la firme

B) Aménagement – Urbanisme et Environnement

9. Fonds fédéral pour le transport actif – Prolongement de la piste cyclable

C) Développement socio-économique

10. État des programmes d'aide financière

11. Dossiers d'investissement
12. Modification du porteur d'un projet
13. Fonds régions et ruralité, volet 4 – Octroi des aides financières
14. Modifications aux politiques d'investissement :
 - a) Politique de soutien à l'animation culturelle
 - b) Politique de soutien aux entreprises
 - c) Politique de soutien à la ruralité

D) Autres dossiers

15. Autorisation de déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), volet 2
16. Affaires nouvelles :

Aucune
17. Période de questions pour le public
18. Ajournement ou levée de la séance

3. RÉOLUTION 23-178 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 OCTOBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 11 octobre 2023 soit et est adopté.

4. RÉOLUTION 23-179 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois d'octobre 2023 suivant : MRC : 2 299 267,44 \$ (Compte général et Caisse populaire) et TNO : 2 729,21 \$ soient et sont adoptés.

5. RÉOLUTION 23-180 : ADOPTION DU BUDGET 2024 DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2024 soient et sont adoptées, le tout devant se lire comme suit:

REVENUS

- Quote-part des municipalités :	283 5900 \$
- Transferts :	5 118 569 \$
- Services rendus :	103 000 \$
- Autres revenus :	630 683 \$
- Appropriation surplus MRC :	<u>161 881 \$</u>

TOTAL DES REVENUS : **6 298 033 \$**

DÉPENSES

- Législation :	90 712 \$
- Administration générale :	538 362 \$
- Sécurité publique :	189 006 \$
- Hygiène du milieu :	34 546 \$
- Santé et bien-être :	590 829 \$
- Aménagement, urbanisme :	232 935 \$
- Rénovation urbaine :	319 800 \$
- Développement économique :	1 781 430 \$
- Ruralité :	<u>2 520 414 \$</u>

TOTAL DES DÉPENSES : **6 298 033 \$**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

ESTIMÉ DES CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

	POPULATION	QUOTE-PART À LA MRC
Cloridorme	647	10 360 \$
Petite-Vallée	161	2 578 \$
Grande-Vallée	1 069	17 118 \$
Murdochville	608	9 736 \$
Gaspé	<u>15 260</u>	<u>244 358 \$</u>
	17 745	284 150 \$

6. RÉOLUTION 23-181 : ADOPTION DU CALENDRIER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES 2024

CONSIDÉRANT que les articles 144 et 148 du Code municipal du Québec prévoient que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses réunions régulières pour la prochaine année, en fixant le jour, l'heure de début de chacune et l'endroit;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les séances publiques du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé aient lieu à 17 h à l'hôtel de ville de Gaspé selon le calendrier suivant :

14 février 2024
13 mars 2024
10 avril 2024
8 mai 2024
12 juin 2024
10 juillet 2024
11 septembre 2024
9 octobre 2024
27 novembre 2024
11 décembre 2024

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié dans le journal Gaspésie nouvelles et envoyé dans chaque municipalité locale conformément à la Loi.

7. RÉOLUTION 23-182 : DÉTERMINATION DES FRAIS IMPUTABLES AUX TNO POUR 2024

CONSIDÉRANT la MRC assume l'ensemble de la gestion des TNO;

CONSIDÉRANT que les TNO défraient, à même leur budget, les coûts engendrés par cette gestion;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC réclamera aux TNO la somme de 16 000 \$ pour assumer les charges reliées à la gestion de ceux-ci.

8. RÉOLUTION 23-183 : APPEL D'OFFRES AUDIT COMPTABLE – CHOIX DE LA FIRME

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre sur invitation a été lancé le 31 octobre 2023 auprès de trois firmes;

CONSIDÉRANT qu'à la date limite de dépôt des soumissions, le 20 novembre 2023, une seule soumission ont été reçue;

CONSIDÉRANT que les tarifs proposés sont les suivants :

	MRC	TNO
Raymond Chabot Grant Thornton	2023 : 26 500 \$	8 250 \$
	2024 : 28 000 \$	8 650 \$
	2025 : <u>29 500 \$</u>	<u>9 100 \$</u>
	Total 3 ans : 84 000 \$	26 000 \$

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est conforme aux attentes de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant les audits externes de 2023, 2024 et 2025 de la MRC de La Côte-de-Gaspé et des Territoires non organisés de La Côte-de-Gaspé soit acceptée pour les montants suivants taxes en sus :

	MRC	TNO
2023 :	26 500 \$	8 250 \$
2024 :	28 000 \$	8 650 \$
2025 :	29 500 \$	9 100 \$

9. RÉSOLUTION 23-184 : FONDS FÉDÉRAL POUR LE TRANSPORT ACTIF – PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT l'octroi d'une subvention de 50 000 \$ pour la planification du projet de prolongement de la piste cyclable du sentier des Pionniers à Gaspé, de Haldimand à Douglastown en parallèle à la voie ferrée;

CONSIDÉRANT que le partenariat financier pour ce projet d'un total de 85 000 \$ avec les partenaires suivants :

- Le ministère des Transports (15 000 \$);
- La ville de Gaspé (5 000 \$);
- Le gouvernement fédéral (50 000 \$);
- La MRC de La Côte-de-Gaspé (15 000 \$);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général M. Bruno Bernatchez et/ou l'aménagiste M. Pascal Caron Savard à exécuter l'entente de subvention dans le cadre du Fonds pour le transport actif.

10. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

11. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

1) RÉSOLUTION 23-185 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DE GASPÉ – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 2 280 \$ au Club de patinage de vitesse de Gaspé pour le projet « Acquisition d'équipements spécialisés » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

2) RÉSOLUTION 23-186 : FONDS DE SOUTIEN À L'EXPERTISE EXTERNE : COFA DE GRANDE-VALLÉE – AVANT-PROJET (PHASE 2)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 8 320 \$ à COFA de Grande-Vallée pour le projet « Avant-projet (Phase 2) » dans le cadre du *Fonds de soutien à l'expertise externe*.

3) RÉSOLUTION 23-187 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES : DESTINATION GASPÉ – NOËL DU BOUT DU MONDE – ÉDITION 2023

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 4 500 \$ à Destination Gaspé pour le projet « Noël du Bout du Monde » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements et activités socio-économiques*.

4) RÉSOLUTION 23-188 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS RÉGIONAUX : GASPÉSIE GOURMANDE – RAPPROCHEMENT ENTRE PRODUCTEURS BIOALIMENTAIRES ET INSTITUTIONS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 1 955 \$ à Gaspésie Gourmande pour le projet « Rapprochement entre producteurs bioalimentaires et institutions » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets régionaux*.

5) RÉSOLUTION 23-189 : FONDS DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS : MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ – CRÉATION D'UN SITE WEB POUR LES MARCHÉS PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 3 265 \$ à la MRC de La Côte-de-Gaspé pour le projet « Création d'un site web pour les marchés publics » dans le cadre du *Fonds de soutien aux municipalités*.

12. RÉSOLUTION 23-190 : MODIFICATION DU PORTEUR D'UN PROJET

CONSIDÉRANT la résolution 23-113 accordant 10 000 \$ à la Table des préfets de la Gaspésie pour le remplacement d'un pont pour les VHR;

CONSIDÉRANT que le projet avec la Table des préfets ne pourra pas se réaliser cet automne et qu'ainsi la saison de motoneige est compromise dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que le club des As de la motoneige peut faire un pont temporaire pour la saison hivernale 2023-2024;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets de la Gaspésie s'occupera du pont permanent sans l'aide de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU l'unanimité

QUE le conseil de la MRC modifie le bénéficiaire de l'octroi d'une subvention de 10 000 \$ via le Fonds conjoncturel pour l'accorder au Club des As de la motoneige.

13. RÉOLUTION 23-191 : FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 4 – OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT le cadre de vitalisation en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le financement suivant dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 4 :

- Municipalité de Petite-Vallée – Parc du Havre – Phase 2 : 75 000 \$
- COFA de Grande-Vallée – Études préliminaires : 100 000 \$
- OMH de Cloridorme – Études préliminaires : 93 194 \$

14. MODIFICATIONS AUX POLITIQUES D'INVESTISSEMENT :

A) RÉOLUTION 23-192 : POLITIQUE DE SOUTIEN À L'ANIMATION CULTURELLE

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la Politique de soutien à l'animation culturelle;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Monika Tait

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte les modifications proposées à la Politique de soutien à l'animation culturelle;

QUE cette politique modifiée soit en vigueur au moment de son adoption.

B) RÉSOLUTION 23-193 : POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la Politique de soutien aux entreprises;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte les modifications proposées à la Politique de soutien aux entreprises;

QUE cette politique modifiée soit en vigueur au moment de son adoption.

C) RÉSOLUTION 23-194 : POLITIQUE DE SOUTIEN À LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT les modifications proposées à la Politique de soutien à la ruralité;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marcel Minville

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte les modifications proposées à la Politique de soutien à la ruralité;

QUE cette politique modifiée soit en vigueur au moment de son adoption.

15. RÉSOLUTION 23-195 : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA), VOLET 2

CONSIDÉRANT que le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux procède actuellement à un appel de projet pour l'embauche ou la mobilisation d'une ressource devant jouer le rôle de coordonnateur MADA dans le cadre du soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT que les cinq municipalités ont une politique et un plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que le partage d'une ressource et une plus grande concertation serait alors possible avec les municipalités locales;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'embauche ou la mobilisation d'une ressource devant jouer le rôle de coordonnateur MADA;

QUE le conseil de la MRC désigne le directeur général, monsieur Bruno Bernatchez, pour le suivi de la demande, la signature de la convention et la transmission de la reddition de comptes;

QUE la présente demande couvre les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme, Murdochville et Gaspé.

16. AFFAIRES NOUVELLES

Étant donné l'absence d'un maire, aucun point n'a pu être ajouté.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

18. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Marcel Minville, la réunion est levée à 17 h 5.

Noël Richard
Préfet suppléant

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général